

*Service du renseignement de sécurité*

les terroristes et les éléments subversifs canadiens et étrangers. Nous reprochons notamment à ce projet de loi de n'en rien faire. Ce que nous cherchons à prouver, c'est que le Code criminel accorde déjà à la police de vastes pouvoirs pour ouvrir le courrier des terroristes nationaux...

**M. Kaplan:** Ce n'est pas vrai.

**M. de Jong:** ... et épier leurs conversations téléphoniques.

**M. Kaplan:** Ce n'est pas vrai.

**M. de Jong:** Le gouvernement tient plus de 800,000 dossiers sur des Canadiens et il prétend que ce n'est pas assez. Il y a des limites à tout, n'est-ce pas, monsieur le Président?

**LA MOTION D'AJOURNEMENT**

[Traduction]

**QUESTIONS À DÉBATTRE**

**Le président suppléant (M. Herbert):** En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de South West Nova (M<sup>lle</sup> Campbell)—Les pêches—L'avenir des entreprises autonomes en Nouvelle-Écosse; le député de Burnaby (M. Robinson)—La Gendarmerie royale du Canada—Les conclusions de la Commission McDonald concernant les infractions aux lois—La décision de ne pas prendre de mesures disciplinaires. b) On demande le retrait du projet de loi concernant le service de sécurité; le député de Peterborough (M. Domm)—Le revenu national—La saisie des biens des contribuables par le ministère. b) Les dépenses des contribuables en appelant des cotisations.

\* \* \*

**LA LOI SUR LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ****MESURE D'ÉTABLISSEMENT**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Kaplan: Que le projet de loi C-9, tendant à constituer le Service canadien du renseignement de sécurité, à édicter la loi concernant la poursuite de certaines infractions en matière de sécurité et dans des domaines connexes et à modifier certaines lois en conséquence ou de façon corrélative, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet du projet de loi C-9. Le mieux est de tenir un débat public sur cette question et d'obtenir le plus de témoignages possible des Canadiens. Je crois pouvoir dire sans me tromper que l'ensemble des Canadiens souhaitent disposer de bons services de sécurité, l'un des meilleurs. Ils s'intéressent également à la question de savoir si ces services relèvent de la GRC ou s'il s'agit d'un nouvel organisme appelé Service canadien du renseignement de sécurité. Dans certains grands pays, il existe un service

distinct des forces de police. C'est le cas aux États-Unis et en Angleterre, et le système marche très bien, de toute apparence. Un service de renseignement distinct offre des avantages mais le service assuré par la Gendarmerie royale du Canada en offre aussi. Si les Canadiens en général, et la Chambre des communes en particulier, décident de séparer le service de ceux de la GRC, la réputation de la GRC ne sera pas ternie du tout. Nous admirons tous la GRC; elle a fait de l'excellent travail de surveillance policière, et c'est toujours vrai. Si l'on décide de créer un service distinct, il faudra à mon sens prévoir des garanties en matière de responsabilité, pour veiller à ce qu'il surveille les espions et les activités de la cinquième colonne, et pas seulement des gens qui désirent autant que nous édifier notre pays mais qui ont une opinion différente sur les méthodes à employer.

Il faut être très prudent à cet égard, monsieur le Président. Le Canada est un pays jeune comparativement aux pays européens et asiatiques. A bien des égards, nous sommes encore en voie de développement. Mon ami le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) parlait ce matin de groupements politiques qui se forment de temps à autre. Certains sont disparus, d'autres ont joué un rôle utile pour disparaître ensuite et quelques-uns ont fait long feu. Toutefois, nous ne devrions jamais empêcher un groupe de Canadiens d'utiliser les moyens qu'il juge utiles pour édifier un grand pays. Le parti libéral, le parti conservateur, le parti socialiste ou communiste ne sont pas les seuls détenteurs de la sagesse. Les gens ont diverses idées et diverses opinions. Ils ont parfois une façon inédite d'envisager les problèmes qui surgissent.

L'Alberta au tout début de son existence fut dirigée par un gouvernement libéral durant une dizaine d'années, mais la population décida de ne pas appuyer les conservateurs ni les libéraux qui avaient sérieusement entamé le crédit de la province et avaient provoqué de nombreux scandales avec les chemins de fer et ainsi de suite. Elle s'adressa à un nouveau parti dirigé par un avocat, feu John E. Brownlee et désigné sous le nom de United Farmers of Alberta. Il demeura au pouvoir jusqu'en 1935 accomplissant une foule de bonnes choses. Il déplaça les lignes téléphoniques pour permettre aux ruraux de profiter du service téléphonique. On estime encore que c'est un des grands exploits de l'UFA. Il s'adressa au gouvernement fédéral le suppliant et revendiquant la propriété de nos ressources naturelles, comme l'ont fait d'autres provinces. Finalement en 1930, le gouvernement fédéral céda à la province la propriété de ses ressources naturelles, afin qu'elle soit sur le même pied que les autres provinces canadiennes. C'est une réalisation notoire du régime de l'UFA. Toutefois, si nous avions eu un service de renseignement quand le parti a été fondé et que nous leur ayons dit: «Non, vous ne pouvez pas fonder ce parti, car vous préconisez des idées nouvelles». C'est ce qu'il faisait monsieur le Président. Ce parti voulait accomplir des choses que rejetaient les vieux partis. Il aurait été regrettable de l'en empêcher parce que ses membres étaient aussi loyaux que n'importe lequel d'entre nous.